



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 21 mars 2019

Résolution de Mme Céline Misiego du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Contre la fermeture des offices postaux »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Céline Misiego « Contre la fermeture des offices postaux », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la municipalité fasse systématiquement part à PostCom de son opposition à la fermeture d'offices de poste de la commune ».

Réponse de la Municipalité

En juin 2017, La Poste a communiqué à de nombreuses communes, dont celle de Lausanne, une liste des offices de poste menacés de fermeture ou de reconversion après 2020. La Poste prévoit ainsi qu'un nombre important d'offices soient transformés en agences postales confiées à des tiers, remplacés par des automates ou des points de dépôt / retrait ou encore condamnés sans alternative, pour les usagers, que de se déplacer ailleurs.

Les huit offices menacés à Lausanne sont les suivants : CHUV, Tribunal fédéral, Pontaise, Sévelin, Bourdonnette, Vers-chez-les-Blanc, St-Paul et Bellevaux, soit la moitié des offices de poste lausannois. A ce jour, trois procédures ont formellement été engagées en ce qui concerne ces offices :

- Sévelin : transformation en agence postale en partenariat validée après et malgré l'opposition de la Ville auprès de PostCom ;
- Vers-chez-les-Blanc : annonce de la transformation en agence postale en partenariat reçue par la Ville qui a fait part à PostCom de son opposition. La procédure est en cours ;
- St-Paul : annonce de la transformation en agence postale en partenariat reçue par la Ville qui a fait part à PostCom de son opposition. La procédure est en cours.



Comme on le voit, la Municipalité a dans chaque cas manifesté son opposition aux projets de La Poste. Dans ses démarches d'opposition auprès de PostCom, elle a notamment mis en évidence les points suivants :

- la fermeture des offices postaux affaiblit le service public, notion à laquelle la Municipalité, le Conseil communal ainsi qu'un très grand nombre de Lausannoises et Lausannois sont particulièrement attachés ;
- les offices postaux, outre les prestations directes qu'ils fournissent, constituent un réseau de proximité précieux pour les habitant-e-s. Leurs disparitions contribuent à éloigner les prestations, à réduire le service public et l'animation au sein des quartiers d'habitation ;
- les catégories de personnes les plus touchées par cette évolution sont les parties les plus faibles de notre société, en particulier les personnes âgées ou celles à mobilité réduite pour lesquelles la fracture numérique est trop souvent une réalité ;
- de même, plusieurs des quartiers concernés par les projets de La Poste rencontrent des difficultés particulières : populations particulièrement exposées, localisations excentrées, etc. ;
- la reconversion des bureaux de poste en offices en partenariat avec des commerces permet certes d'assurer les prestations de base, mais pas l'ensemble du panel d'offres de La Poste. Par ailleurs, les personnes appelées à fournir les prestations postales dans des commerces sont au bénéfice de conditions de travail moins favorables que les collaboratrices et collaborateurs de La Poste, induisant ainsi une précarisation croissante des personnes concernées. Cette évolution revient aussi à nier la qualification et les compétences spécifiques des collaboratrices et collaborateurs de La Poste.

La Municipalité s'oppose systématiquement aux décisions de La Poste en portant chaque cas devant PostCom et en travaillant sur ces dossiers en collaboration avec les associations de quartier concernées. Cela dit, les décisions de PostCom sont généralement favorables à La Poste et celle-ci reste au final maître de la décision. Il est dès lors évident que les seules démarches procédurales ne suffisent pas et qu'elles doivent s'accompagner d'un travail politique, notamment aux Chambres fédérales, afin de faire évoluer le mandat de La Poste en faveur du maintien des offices postaux.

Par ces éléments, la Municipalité estime avoir répondu aux attentes de la résolution citée en titre.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter